

RENTRÉE PARLEMENTAIRE

Controverse au menu

GENEVIÈVE LAJOIE

Le Journal de Québec

Sans surprise, le controversé projet de loi Labeaume-Maltais sur l'amphithéâtre sera l'un des points forts de la reprise des travaux de l'Assemblée nationale, mardi. Une chose est sûre : la controverse sera au rendez-vous. Et les indépendants risquent de jouer les trouble-fête.

Le leader du gouvernement, Jean-Marc Fournier, devrait appeler le bill privé 204 dès la reprise des hostilités mardi. À cette étape, tous les élus de l'Assemblée nationale ont un droit de parole de 10 minutes. La marraine du texte, la députée péquiste Agnès Maltais, de même que les chefs des groupes parlementaires reconnus ont pour leur part un temps de parole de 30 minutes. C'est au terme de cet exercice que se tiennent les votes.

Malaise et désaccord

C'est un secret de Polichinelle que le député de Québec solidaire, Amir Khadir, de même que les indépendants Eric Caire, Marc Picard, Benoît Charette, Jean-Martin Aussant, Louise Beaudoin, Lisette Lapointe et Pierre Curzi, prendront tout le temps qui leur est imparti pour exprimer leur malaise et désaccord avec le projet de loi 204.

Dans les rangs libéraux, on laisse entendre qu'il ne devrait pas y avoir beaucoup d'interventions, alors que chez les péquistes, qui pourront voter librement, plusieurs pourraient profiter de l'occasion pour expliquer les raisons qui les poussent à voter contre leur chef.

Plusieurs heures et même peut-être quelques jours pourraient donc être requis pour l'adoption finale du bill privé 204, sans compter que les opposants au projet de loi Labeaume-Maltais ont encore quelques munitions pour retarder d'une journée additionnelle les procédures. Ainsi, par exemple, s'il y a au moins cinq députés qui s'y opposent, le principe du texte de loi et l'adoption finale ne peuvent avoir lieu dans la même séance.

Loi sur les cités et villes

Par ailleurs, le ministre Laurent Lessard présentera bientôt des « ajustements » à la Loi sur les cités et villes, pour parer aux interrogations du milieu municipal soulevées par l'entente de gestion du futur amphithéâtre de Québec.

Ces modifications, qu'il souhaite faire adopter avant Noël, pourraient être incluses dans un projet de loi omnibus ou, a-t-on appris, faire l'objet d'un projet de loi spécifique.